



Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**Publication
des comptes**

**EXTRAIT DES
COMPTES ANNUELS
DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS**

2023

***Conseil national
Séance du 27 mai 2024***

TABLE DES MATIERES

1. Bilan actif	1
2. Bilan passif	2
3. Compte de résultat	3
4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes	4

1. Bilan actif

POSTES	Au 31 décembre 2023			Au 31 déc. 2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	9 988 845,80	5 797 776,20	4 191 069,60	3 851 163,20
Sous total :	9 988 845,80	5 797 776,20	4 191 069,60	3 851 163,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 332 894,88		2 332 894,88	1 766 474,88
Constructions				
Structure	26 355 127,34	7 751 660,80	18 603 466,54	13 884 378,35
Toiture-étanchéité	485 240,82	386 418,00	98 822,82	118 232,46
Ravallément-menuiserie extérieures	1 445 690,33	1 152 236,19	293 454,14	339 634,68
Chauffage-climatisation	2 941 270,86	1 589 780,13	1 351 490,73	1 487 000,42
Autres installations techniques	6 127 760,81	4 916 847,12	1 210 913,69	1 440 720,76
Installations et agencements	6 257 315,90	5 539 038,84	718 277,06	964 958,87
Sous total :	45 945 300,94	21 335 981,08	24 609 319,86	20 001 400,42
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Imprimerie et divers	151 913,82	149 066,44	2 847,38	15 221,49
Installations et aménagements divers				
Matériel de bureau	102 311,73	96 896,64	5 415,09	7 539,28
Matériel de transport	20 505,23	19 346,84	1 158,39	2 487,99
Matériel informatique	3 011 048,11	2 059 891,50	951 156,61	1 130 115,45
Mobilier de bureau	954 172,42	833 546,51	120 625,91	159 944,53
Œuvres d'art	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
Immobilisations en cours	1 465 884,61		1 465 884,61	1 698 639,13
Avances et acomptes sur Immobilisations	0,00			
Sous total :	5 714 035,92	3 158 747,93	2 555 287,99	3 022 147,87
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation	5 083 627,13	963 517,94	4 120 109,19	4 848 344,03
Prêts et comptes rattachés	319 511,21		319 511,21	338 008,85
Dépôts et cautionnements versés	16 801,00	4 524,49	12 276,51	13 411,56
Sous total :	5 419 939,34	968 042,43	4 451 896,91	5 199 764,44
TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	67 068 122,00	31 260 547,64	35 807 574,36	32 074 475,93
FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTE	87 618,40		87 618,40	15 423,81
COTISATIONS A RECEVOIR	1 375 765,47	474 957,34	900 808,13	677 183,43
CREANCES DIVERSES				
Personnel	2 562,73		2 562,73	99,20
Organismes sociaux	1 519,30		1 519,30	
Etat	0,00			56 250,00
Autres débiteurs	494 977,26	23 768,39	471 208,87	378 112,11
Sous total :	499 059,29	23 768,39	475 290,90	434 461,31
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22 625 076,53	0,00	22 625 076,53	21 881 118,48
DISPONIBILITES	3 368 333,22		3 368 333,22	9 741 446,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT :	27 955 852,91	498 725,73	27 457 127,18	32 749 633,29
COMPTE DE REGULARISATION	1 177 777,70		1 177 777,70	1 006 411,59
TOTAL ACTIF :	96 201 752,61	31 759 273,37	64 442 479,24	65 830 520,81

2. Bilan passif

POSTES	Au 31 décembre 2023			Au 31 déc. 2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	9 988 845,80	5 797 776,20	4 191 069,60	3 851 163,20
Sous total :	9 988 845,80	5 797 776,20	4 191 069,60	3 851 163,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 332 894,88		2 332 894,88	1 766 474,88
Constructions				
Structure	26 355 127,34	7 751 660,80	18 603 466,54	13 884 378,35
Toiture-étanchéité	485 240,82	386 418,00	98 822,82	118 232,46
Ravalement-menuiserie extérieures	1 445 690,33	1 152 236,19	293 454,14	339 634,68
Chauffage-climatisation	2 941 270,86	1 589 780,13	1 351 490,73	1 487 000,42
Autres installations techniques	6 127 760,81	4 916 847,12	1 210 913,69	1 440 720,76
Installations et agencements	6 257 315,90	5 539 038,84	718 277,06	964 958,87
Sous total :	45 945 300,94	21 335 981,08	24 609 319,86	20 001 400,42
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Imprimerie et divers	151 913,82	149 066,44	2 847,38	15 221,49
Installations et aménagements divers				
Matériel de bureau	102 311,73	96 896,64	5 415,09	7 539,28
Matériel de transport	20 505,23	19 346,84	1 158,39	2 487,99
Matériel informatique	3 011 048,11	2 059 891,50	951 156,61	1 130 115,45
Mobilier de bureau	954 172,42	833 546,51	120 625,91	159 944,53
Œuvres d'art	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
Immobilisations en cours	1 465 884,61		1 465 884,61	1 698 639,13
Avances et acomptes sur Immobilisations	0,00			
Sous total :	5 714 035,92	3 158 747,93	2 555 287,99	3 022 147,87
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation	5 083 627,13	963 517,94	4 120 109,19	4 848 344,03
Prêts et comptes rattachés	319 511,21		319 511,21	338 008,85
Dépôts et cautionnements versés	16 801,00	4 524,49	12 276,51	13 411,56
Sous total :	5 419 939,34	968 042,43	4 451 896,91	5 199 764,44
TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	67 068 122,00	31 260 547,64	35 807 574,36	32 074 475,93
FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTE	87 618,40		87 618,40	15 423,81
COTISATIONS A RECEVOIR	1 375 765,47	474 957,34	900 808,13	677 183,43
CREANCES DIVERSES				
Personnel	2 562,73		2 562,73	99,20
Organismes sociaux	1 519,30		1 519,30	
Etat	0,00			56 250,00
Autres débiteurs	494 977,26	23 768,39	471 208,87	378 112,11
Sous total :	499 059,29	23 768,39	475 290,90	434 461,31
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22 625 076,53	0,00	22 625 076,53	21 881 118,48
DISPONIBILITES	3 368 333,22		3 368 333,22	9 741 446,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT :	27 955 852,91	498 725,73	27 457 127,18	32 749 633,29
COMPTES DE REGULARISATION	1 177 777,70		1 177 777,70	1 006 411,59
TOTAL ACTIF :	96 201 752,61	31 759 273,37	64 442 479,24	65 830 520,81

3. Compte de résultat

POSTES	du 1er jan. 2023 au 31 déc. 2023	du 1er jan. 2022 au 31 déc. 2022	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	37 743 037,50	34 529 559,50	3 213 478,00
Autres produits	1 937 643,08	1 846 331,09	91 311,99
Subventions	20 000,00	51 000,00	-31 000,00
Autres produits de gestion courante	94 849,19	105 173,90	-10 324,71
Reprises sur provisions et amortissement, transferts de charges	272 095,77	1 023 829,22	-751 733,45
Sous total I :	40 067 625,54	37 555 893,71	2 511 731,83
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et autres charges externes	18 625 888,60	17 433 818,98	1 192 069,62
Impôts et taxes	2 113 261,42	1 980 417,89	132 843,53
Salaires et traitements	11 695 179,75	11 387 266,28	307 913,47
Charges sociales	5 420 625,30	5 147 099,80	273 525,50
Subventions diverses	79 150,00	84 500,00	-5 350,00
Autres charges	181 391,77	213 664,83	-32 273,06
Dotations aux amortissements	3 015 661,69	2 755 705,18	259 956,51
Dotations aux provisions	609 048,47	7 275,96	601 772,51
Sous total II :	41 740 207,00	39 009 748,92	2 730 458,08
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) :	-1 672 581,46	-1 453 855,21	-218 726,25
PRODUITS FINANCIERS			
Revenus financiers	1 209 468,64	724 212,59	485 256,05
Reprise de provisions des valeurs mobilières de placement	0,00	74 621,36	-74 621,36
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Sous total III :	1 209 468,64	798 833,95	410 634,69
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts et des dettes	0,00	0,00	0,00
Charges nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Différence négative de change	25,61	0,00	25,61
Dotations aux provisions	728 234,84	0,00	728 234,84
Sous total IV :	728 260,45	0,00	728 260,45
RESULTAT FINANCIER (III-IV) :	481 208,19	798 833,95	-317 625,76
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV) :	-1 191 373,27	-655 021,26	-536 352,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	32 720,00	78 560,55	-45 840,55
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	159 933,62	208 263,22	-48 329,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) :	-127 213,62	-129 702,67	2 489,05
IMPOT SUR LES BENEFICES	205 461,00	89 510,00	115 951,00
RESULTAT :	-1 524 047,89	-874 233,93	-649 813,96
TOTAL DES PRODUITS :	41 309 814,18	38 433 288,21	2 876 525,97
TOTAL DES CHARGES :	42 833 862,07	39 307 522,14	3 526 339,93

4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes



ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

4 avenue Ruysdaël
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil National,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Pharmaciens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 21 mai 2024 à Neuilly sur Seine

Le commissaire aux comptes,

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé